

Compte Rendu Comité Exécutif n° 501

Jeudi 7 mai 2026

En distanciel

Membres du COMITÉ EXÉCUTIF présents : Pascal BONNETAIN (Président), Maryse VISEUR (Secrétaire général), Patrick LEFOULON (Trésorier), Anne-Lise BARDET, Clémence LAROCHE, Jean-Luc RIGAUT, Bâbak AMIR-TAHMASSEB (Vice-présidents), Mathurin MADORE (Représentant des athlètes).

Membres Invités : Georges LE PALLEC (Président du Conseil d'administration), Julien ISSOULIE (DTN) Agnès BERTHET (DTN adjointe) et Alexandra VIGOUREUX (DAG).

Membres Excusés : Marie LANFRANCHI, Agnès LEGROUX, Germinal PEIRO (Vice-président), et Pauline FRESLON (Représentante des athlètes).

Liste de diffusion : Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, CTS

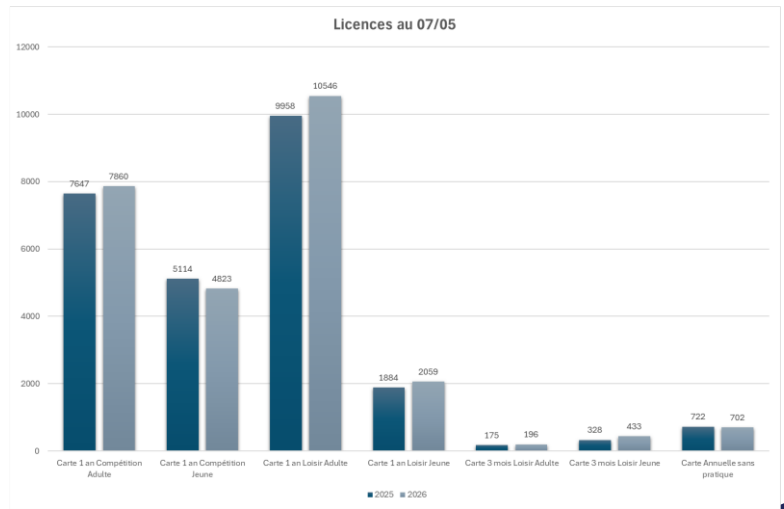
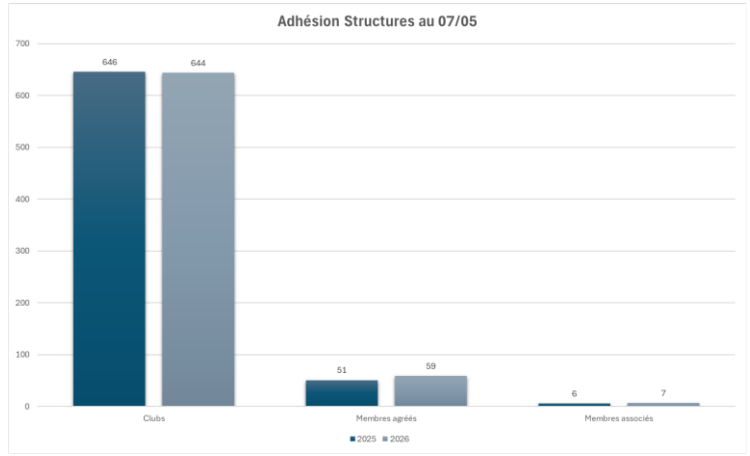
Début à 18h00

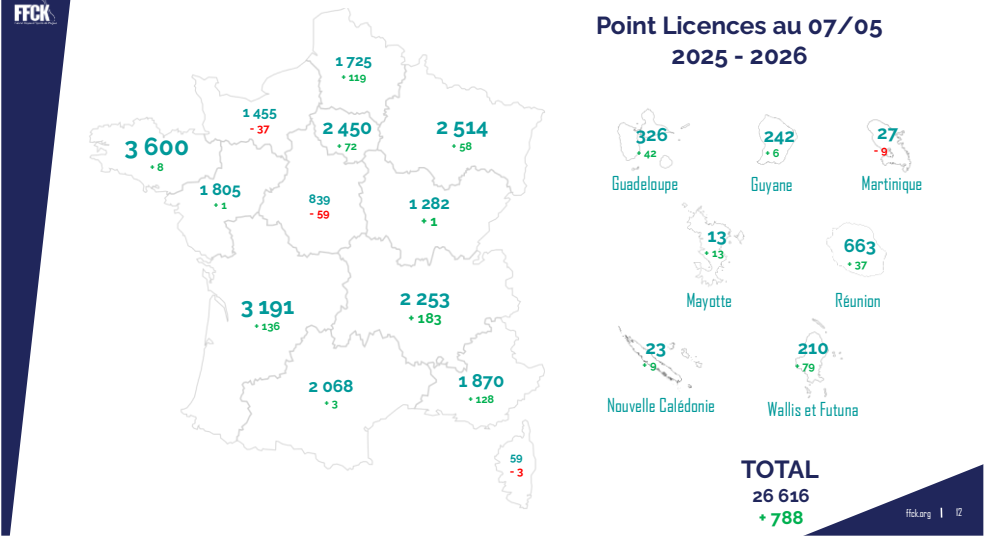
INFORMATIONS GENERALES	
1. Agenda / Calendrier	<p>Le Président ouvre la séance.</p> <p>Il est procédé à un point sur les prochaines réunions institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité exécutif : Mardi 09 juin • Comité exécutif: Mardi 16 juin • Conseil des Territoires : Vendredi 19 juin • Conseil d'administration : Samedi 20 juin • Comité exécutif: Mardi 07 juillet • Assemblé Générale: Entre le mercredi 08 et le vendredi 10 juillet • Comité exécutif: Vendredi 04 septembre • Conseil d'administration : Samedi 05 ou Dimanche 06 septembre • Conseil des Territoires : Samedi 21 novembre • Plénières Commissions : Dimanche 22 novembre • Comité exécutif : Semaine du 07 octobre • Comité exécutif : Semaine du 16 novembre • Comité exécutif : Semaine du 14 décembre <p>Il est demandé que les dates des réunions des commissions qui se tiendront en 2027 soient fixées dès septembre 2026.</p>



2. Statistiques
Adhésion
et licences

La Secrétaire générale présente les statistiques licences et adhésions au 07 mai 2026 :




	
<p>3. Demande d'adhésion</p> <p>Affiliation de Canoë Kayak Mayotte Sud (Mayotte)</p>	<p>« Canoë Kayak Mayotte Sud » est une association loi 1901 créée le 10 septembre 2024. Elle se situe à Bandrélé sur le territoire de Mayotte.</p> <p>Cette structure a pour objet le développement des activités de canoë-kayak et disciplines associées, incluant la pratique de loisir et de compétition, l'encadrement, ainsi que la sensibilisation à l'environnement.</p> <p>Elle participe à la dynamique de développement des sports de pagaie à Mayotte et contribue à l'accès à la pratique pour de nouveaux publics, notamment dans le sud de l'île.</p> <p><u>Motivation de la demande :</u></p> <p>« En collaboration avec le Comité Régional de Canoë Kayak de la Réunion, nous avons créé cette association pour développer la pratique du canoë kayak à Mayotte, apporter un cadre structuré et conforme en matière de sécurité, et développer une pratique sportive encadrée par des professionnels formés par le comité de la Réunion. Nous souhaitons établir des liens de connexion avec les partenaires privés mais aussi avec les établissements scolaires pour inscrire les jeunes dans une dynamique de pratique compétitive. »</p> <p>Avis CRCK : Avis favorable du CRCK de La Réunion.</p> <p>Compte-tenu de la dynamique engagée actuellement sur le territoire mahorais pour le développement du canoë kayak, le CRCK de la Réunion émet un avis favorable à la demande d'affiliation de Canoë Kayak Mayotte Sud. Elle peut être un prérequis nécessaire à une structuration progressive des forces en présence à Mayotte.</p> <p>Avis du service : Avis favorable.</p> <p>Le Comité exécutif valide l'affiliation du Canoë Kayak Mayotte Sud.</p>




DECISIONS

1. Présentation Cahier des charges Evènements internationaux et Statuts Comité d'organisation afférents	Pierre MARTENS, du service événementiel intervient pour présenter l'avancement des travaux relatifs au projet de cahier des charges pour l'organisation des événements sportifs internationaux et la convention de délégation.
---	--



2. Validation Procédure VSS	La Directrice technique nationale adjointe présente le projet de résumé de l'ensemble des procédures de signalement dans le cadre de violences sexuelles et sexistes de la FFCK
-----------------------------	---

PROCÉDURE FFCK
TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS - VIOLENCES ET INCIVILITÉS





1/SIGNALEMENT



SOIT/ Auprès de la FFCK :


-  stopviolence@ffck.org
-  Envoyer la fiche de signalement + tout élément permettant de s'assurer de la matérialité des faits.

SOIT/ Auprès du Ministère des Sports :

-  signal-sports.gouv.fr.

SOIT/ Auprès de Colosse aux Pieds d'Argile :


-  colosse.signalement.net/signalement.
-  Transmet aux autorités, fédérations, cellule signal-sports.



2/RÉCEPTION DU SIGNALEMENT

Référent national + membre de la cellule juridique fédérale


- 1 Réceptionnent le signalement et récupèrent l'ensemble des informations ;
- 2 Informent le déclarant lorsque le signalement est réceptionné ;
- 3 Évaluent et proposent les suites à donner.




3/TRAITEMENT DU SIGNALEMENT

Faits graves (harcèlement(s), discrimination(s), violence(s) physique(s), VSS...)

Cellule de gestion des cas prioritaires
Propose au COMEX d'engager un ODF ou le comité d'éthique.

<p>Organe Disciplinaire Fédéral (ODF)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Nomme un chargé d'instruction pour le compte de l'ODF ; 2 Procède à l'instruction ; 3 Prononce les sanctions à raison des faits contraires aux règles, statuts et règlements. <p> Délai : 10 semaines à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires (cf. Annexe 5 du règlement intérieur)</p>	<p>Comité d'éthique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Est consulté pour interpréter la charte éthique face à une situation complexe ; 2 Saisit l'ODF s'il constate un manquement grave aux principes éthiques ou déontologiques.
---	--



4/INFORMATION DES PROCÉDURES

Référent national

- 1 S'assure que le signalant et/ou la victime a bien reçu les informations sur le traitement de son signalement ;
- 2 Oriente la victime auprès des associations partenaires ;
- 3 Informe les responsables de toutes interdictions prononcées : employeurs, présidents de clubs, présidents de CDCK et CRCK.



- Suite aux recommandations de Fabien PROUST préconisant un effectif restreint au sein de la CGCP (3 membres maximum), il convient de **valider ou de maintenir la composition à 4 personnes.**
- **Validation de la mise en ligne de la procédure** sur le site fédéral (document présenté ci-dessus et révisé par le service communication), afin d'en garantir une lecture claire et transparente.
- **Validation de la procédure ci-dessous**, incluant une modification de l'Annexe 5 à réaliser. Inclure le code de protection des mineurs – livrable juin 2026-

Procédure FFCK souhaitée

Il est nécessaire de revoir l'annexe 5 du règlement intérieur de la FFCK afin de permettre à la cellule de gestion des cas prioritaires de pouvoir directement saisir l'ODF ou le comité d'éthique à réception du signalement sans passer par la décision du COMEX.

Ainsi la partie 3 serait :

③ Traitement du signalement

Cellule de gestion des cas prioritaires

- propose d'engager ODF ou comité d'éthique

Organe Disciplinaire Fédéral (ODF)

- Chargé d'instruction pour le compte de l'ODF, procède à l'instruction
- Prononce les sanctions à raison des faits contraires aux règles, statuts et règlements

Délai : 10 semaines à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires (cf. Annexe 5 du règlement intérieur)

Comité d'éthique

- Est consulté pour interpréter la charte éthique face à une situation complexe
- Saisit l'ODF s'il constate un manquement grave Aux principes éthiques ou déontologiques

Il est proposé de modifier les procédures comme suit :

- Cellule de traitement de gestion des cas prioritaires, composée du :
 - DTN
 - Président de la FFCK
 - Vice-président(e) de la FFCK en charge de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.
- Procédure souhaitée
 - Possibilité pour ladite cellule d'engager procédure disciplinaire et saisir comité d'éthique
 - Impacts juridiques
 - Modification de l'Annexe 05 à prévoir
 - Modification de l'Annexe 12 à prévoir

Le Comité exécutif valide la proposition de modification des procédures qui seront soumises à la validation du Conseil d'administration via la modification des annexes 5 et 12.

3. Règles de sélection sprint U17

Le DTN présente les grands axes des règles de sélections sprint U 17.

Le Comité exécutif valide les règles de sélection sprint U17.



<p>4. Demande de prêt du CRCK Centre Val de Loire</p>	<p>Le CRCK Centre Val de Loire a sollicité une avance de trésorerie afin de l'aider à faire face à des problématiques de trésorerie dans l'attente du versement de certaines subventions.</p> <p>Afin de pouvoir statuer sur cette demande, le Comité exécutif demande à que lui soient communiqués notamment les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le montant de l'avance sollicitée ; - La liste des subventions attendues ; - Le délai de remboursement et les échéances sollicitées.
<p>5. Mairie de Cesson – Système de départ</p>	<p>La Mairie de Cesson a sollicité le prêt du système de départ kayak cross de la FFCK pour l'organisation du Championnat de France Kayak Cross Elite et Slalom Elite des 15 au 18 octobre 2026.</p> <p>Le Comité exécutif émet un avis favorable quant au prêt du système de départ à la Mairie de Cesson.</p>
<p>6. Labellisation des clubs Pagaie santé 2025-2026</p>	<p>Le Directeur technique fait un point sur la campagne de labellisation des clubs Pagaie santé 2025-2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actuellement nous avons 36 clubs labélisés PS® sur 10 CRCK de la métropole. - Pour la campagne 2025-2026, nous avons reçu 8 dossiers et 2 pour des demandes de renouvellement de leurs labels. <ul style="list-style-type: none"> o Les candidatures sont évaluées par un binôme composé d'Olivier COSTE et de Karine CAIVEAU pour la majorité des cas et pour les situations où il y aurait conflit d'intérêt Catherine PAOLETTI remplace l'évaluateur ou l'évaluatrice concernée. o Sur les 8 nouvelles candidatures, 5 sont présentées pour validation, les 3 autres doivent subir une deuxième évaluation par le binôme des évaluateurs. <ul style="list-style-type: none"> - Canoe Kayak Val de Sarre (Grand Est) <ul style="list-style-type: none"> o Finalisation des VAE d'éducateur et éducatrice PS® des candidatures de Mme LAJIC et de M EUSSNER. - Canoe Kayak Baralbin (Grand Est) <ul style="list-style-type: none"> o Dossier à accompagner au regard des manques constatés sur les contenus attendus spécifiques au PS® - Esperance canoë kayak Decize Léger des Vignes (Grand Est) <ul style="list-style-type: none"> o Dossier à accompagner au regard des manques constatés sur les contenus attendus spécifiques au PS® o Validation du renouvellement du Label Club Pagaie Santé® des clubs de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Club de Toul (Grand Est) ▪ MJC Maison pour Tous Romilly Sur Seine (Grand Est). - Proposition de la commission PS® : <ul style="list-style-type: none"> o Pour les 3 clubs concernés il est proposé à l'issue de la décision de Comex de prendre rendez-vous avec les responsables des clubs et de les accompagner pour soit présenter un nouveau dossier pour la campagne 2027, soit de présenter en « rattrapage » la candidature du club avant la fin de l'année 2026. - Validation par le Comex des labels Club Pagaie Santé® pour les clubs suivants : <ul style="list-style-type: none"> o CKC de l'III Sélestat (CRCK Grand Est) ;



	<ul style="list-style-type: none"> ○ CK Trappes Saint Quentin en Yvelines (CRCK Ile de France) ; ○ CKC de l'Île de Robinson (CRCK Bretagne) ; ○ Thury Plein Air (CRCK Normandie) ; ○ KC Thionville (CRCK Grand Est). <p>- Renouvellement du label Club Pagaie Santé® pour les clubs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Club de Toul (CRCK Grand-Est) ○ MJC Maison pour tous Romilly sur Seine (CRCK Grand-Est).
<p>7. Signalement Stop Violence</p>	<p>Il est présenté au Comité exécutif un signalement concernant des jeunes mineurs ayant eu gestes déplacés à caractère sexuel.</p> <p>Les services recommandent les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas engager de poursuites disciplinaires au regard des faits et de l'âge des protagonistes. - Demande de suivi psychologique pour le mis en cause et les victimes - Imposer un suivi de colosse auprès du groupe et du club - Plainte déposée <p>Le Comité exécutif valide les recommandations formulées relatives au signalement.</p>
<p>8. CR CNA Kayak Polo du 04 mai 2026</p>	<p>Le projet de compte-rendu de la réunion de la réunion de la CNA Kayak Polo du 4 mai 2026 est soumis à la validation du comité exécutif est présenté en séance. Celui-ci évoque notamment un problème d'arbitrage lors d'une épreuve.</p> <p>Le Comité exécutif valide le compte-rendu de la réunion de la CNA Kayak Polo du 04 mai 2026.</p> <p>La Secrétaire générale informe également le Comité exécutif de la signature de la convention de l'organisation des Championnats d'Europe 2027 à Thury Harcourt.</p>
<p>9. Plan de relance d'activités sports de pagaie FFCK sur Mayotte</p>	<p>Il est présenté au Comité exécutif le plan de relance d'activités sports de pagaie sur Mayotte :</p> <p>Véronique LAGOURGUE (secrétaire du CRCK Réunion) a relancé en amont du dernier conseil des territoires ultramarins (avril 2026) par courrier Pascal BONNETAIN, Président de la FFCK, concernant le projet de relance d'activités sur Mayotte à la suite du cyclone CHIDO de 2024. (Courrier en PJ).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vu les dégâts du cyclone Chido, la situation éco et le pouvoir d'achat des habitants de Mayotte. - Vu les données licences et adhésions sur Mayotte en 2025 : - à 1 club affilié et 6 licences (contre 49 licences en 2022, 45 en 2023, 29 en 2024) - Vu l'investissement du CRCK REUNION sur le développement de Mayotte sur la période 2025/2026 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement des clubs dans la prise d'affiliation et agréments de structures commerciales, ○ Acquisition de boxes à kayak (surfski débutant et perfectionnement), ○ Mise en place d'une formation CQP à Mayotte en 2026. - Ainsi que la volonté du CRCK RÉUNION d'accompagner jusqu'en 2028 Mayotte à travers un plan de relance d'activités. - Proposition d'officialiser par une convention tripartite, un plan de relance d'activités sur Mayotte porté localement par le CRCK REUNION et soutenu par la FFCK.



Objectif : un CRCK Mayotte constitué et des clubs affiliés et actifs en 2029
Convention signée par la FFCK, le CRCK Réunion, les Clubs de Mayotte affiliés.

Méthodologie : À la suite du dernier conseil des territoires ultramarins, un temps d'échange a été planifié entre le CRCK REUNION et le service accompagnement de la FFCK.

Ce temps s'est concrètement réalisé le 06/05/2026 sur la MSP à Vaires-sur-Marne entre Tom BAR responsable du service accompagnement et Hugo BISO CTRF REUNION et avait pour objectifs :

- D'avoir une représentation fidèle de la situation sur Mayotte et de la stratégie du plan de relance d'activité portée par la Réunion.
- De travailler les termes de la convention et les possibilités réalistes d'engagement vis-à-vis des futurs clubs affiliés sur Mayotte.

La convention – plan de relance d'activités sports de pagaie FFCK sur Mayotte

Parties : FFCK, CRCK REUNION, Clubs affiliés sur Mayotte.

Durée : 2026 (date de la signature) à au 31 décembre 2028 par tacite reconduction au 1er janvier 2027 et au 1er janvier 2028 à la suite de la présentation d'un bilan d'activités intermédiaire du plan de relance par le CRCK REUNION.

Engagements des parties :

- Clubs de Mayotte s'engagent à :
 - o Respecter les textes FFCK ;
 - o Affilier les structures ;
 - o Délivrer des licences ;
 - o Organiser des activités régulières (école de pagaie jeunes, adultes, accueil de scolaires) et des temps forts (stages, manifestations...) en s'inscrivant dans les grands axes du plan de développement 2025-2032 de la FFCK ;
 - o En fonction du contexte de chaque structure, développer des fonds propres (activités touristique, événements, accueil de groupes...) pour gagner en autonomie financière et pérenniser leurs activités dans le temps ;
 - o Assurer la formation continue de ses encadrants et ses dirigeants (participation à des formations locales, formations à distance/ou physique si possible organisées par la FFCK, formations proposées par le CRCK Réunion) ;
 - o Accompagner le CRCK Réunion dans la rédaction des bilans annuels d'activités dans le cadre du plan de relance.

- Le CRCK RÉUNION s'engage à :
 - o Accompagner les structures FFCK de Mayotte pendant la durée de la convention en :
 - o Conseil local en développement des structures,
 - o Suivi de la prise de licences et d'affiliations,
 - o Formation d'encadrants (filière moniteur fédéral/CQP),
 - o Accompagnement en local de dirigeants pour reconstituer le CRCK,
 - o Rédaction de bilan annuels d'activités pendant la durée de la convention intégrant indicateurs de développement (formations, licences, pagaies couleurs, affiliations, agréments, activités, manifestation scolaires...).



	<p>- La FFCK s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner le CRCK Réunion pendant la durée de ce plan de relance : ○ Sur le plan financier, via la prise de licences et d'affiliations. ○ Proposer pendant le plan de relance des tarifs d'affiliation des structures abaissés pour tenir compte de la situation socio-économique post Chido sur Mayotte, ○ Proposition Affiliation à 25% du plein tarif (320€) en 2026, 50% en 2027, 75% en 2028 ; ○ Proposer pendant le plan de relance des tarifs abaissés de licences permanentes avec pratique pour tenir compte de la situation socio-économique sur Mayotte rendue encore plus difficile à la suite de Chido, ○ La prise de licence se fera à tarif plein par les structures. ○ Une fois par an un remboursement par une ligne de crédit d'un % de chaque licence sera réalisé du siège de la FFCK vers chaque structure. ○ Proposition à remboursement des licences permanentes avec pratique à hauteur de 50% ○ Sur le plan humain ; accompagnement des dirigeants du CRCK REUNION et de son CTRF sous forme de conseils et de suivi du plan de relance. <p>Un bilan annuel sera transmis par le CRCK REUNION à la FFCK chaque année. Un temps de travail sur les perspectives à plus long terme sera réalisé avant la fin de la convention.</p> <p>Les services de la FFCK seront naturellement disponibles pour accompagner les structures mahoraises si besoin est, suivant les thématiques.</p> <p>Le Comité exécutif valide à l'unanimité le plan de relance.</p>
--	--

SUJETS A DEVELOPPER	
1. Points divers	<p>Avenant aux règles de sélection Sprint U18</p> <p>Le Comité exécutif valide le principe d'organiser les sélections sur 2 jours au lieu de 3.</p>

Fin de la réunion à 19h30

Secrétaires de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

Pascal BONNETAIN, Président Fédéral

